



Septembre 2023

cbn
CONSERVATOIRE
BOTANIQUE NATIONAL
BAILLEUL

CONSEILS POUR LA GESTION DE MANIÈRE DIFFÉRENCIÉE DE BORDS DE ROUTES DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SOMME (80)



Sommaire

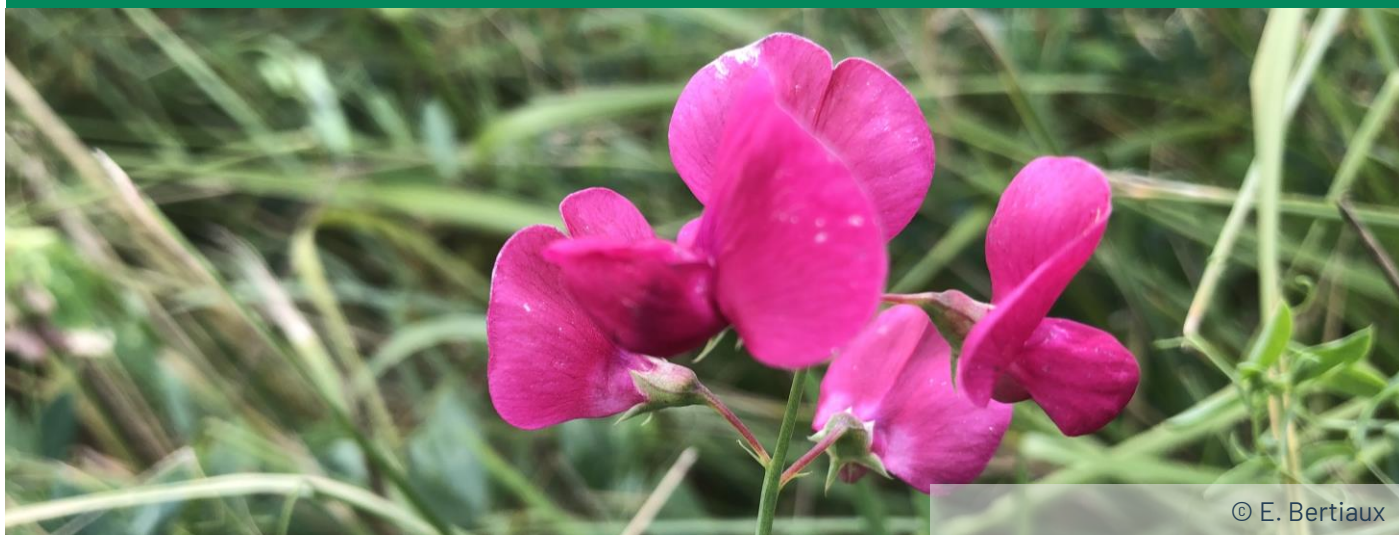
PARTIE 1	Introduction	3
1.1.	Contexte	3
PARTIE 2	Tronçon le long de la route départementale (RD) 28 entre beaucourt-en-santerre et Lihons	4
2.1.	Prospections 2023	5
2.2.	Préconisations	6
PARTIE 3	Tronçon le long de la route départementale (RD) 1 entre les communes de Corbie et de Bray-sur-Somme	8
3.1.	Prospections 2023	9
3.2.	Préconisations	11
PARTIE 4	Tronçon le long de la route départementale (RD) 938 entre les communes d'Albert et d'Hédauville	12
4.1.	Prospections 2023	13
4.2.	Préconisations	15

Table des figures

Figure 1	Bords de route de la RD 28 à la date du 23 juin 2023. © E. Bertiaux (CBN de Bailleul, 2023).....	4
Figure 2	Mise en évidence des espèces remarquables le long du tronçon à l'étude (RD 28) au niveau de la commune de Caix.....	5
Figure 3	Mise en évidence des espèces à surveiller le long du tronçon à l'étude (RD 28) au niveau de la commune de Lihons	6
Figure 4	Dégâts observés sur des individus de Séséli des montagnes (a) et contexte de la station lors du passage le 23 juin 2023 (b) © E. Bertiaux (CBN de Bailleul).....	6
Figure 5	Bords de route de la RD 1 à la date du 3 juillet 2023 © E. Bertiaux (CBN de Bailleul, 2023)	8
Figure 6	Mise en évidence des espèces remarquables le long du tronçon à l'étude (RD 1) au niveau des communes de Corbie et Vaux-sur-Somme	9
Figure 7	Mise en évidence des espèces à surveiller le long du tronçon à l'étude (RD 1)	10
Figure 8	Station de Libanotis des montagnes localisée à proximité de jeunes individus de Noisetiers au niveau du tronçon à l'étude le long de la RD 1 © E. Bertiaux (CBN de Bailleul, 2023).....	11
Figure 9	Différents bords de routes de la RD 938 à la date du 13 juillet 2023. © E. Bertiaux (CBN de Bailleul, 2023).....	12
Figure 10	Mise en évidence des espèces remarquables le long du tronçon à l'étude (RD 938) au niveau des communes d'Albert et de Senlis-le-Sec.....	13
Figure 11	Talus le long de la RD 938, au niveau de la commune de Senlis-le-Sec, au sein duquel des individus de Campanule agglomérée ont été observés. © E. Bertiaux (CBN de Bailleul, 2023).....	14
Figure 12	Mise en évidence des espèces à surveiller le long du tronçon faisant l'objet de l'étude (RD 938).....	14
Figure 13	Observation de la colonisation de la base du talus abritant la station de Campanule agglomérée le long de la RD 938 par des arbustes. © E. Bertiaux (CBN de Bailleul, 2023).....	15

Table des tableaux

Tableau 1	Espèces végétales remarquables en région et observées le long du tronçon à l'étude au niveau de la route départementale (RD) 1.....	9
------------------	---	---



© E. Bertiaux

PARTIE 1

INTRODUCTION

1.1.CONTEXTE

Chaque année, le Conservatoire botanique national de Bailleul (CBN de Bailleul) accompagne le Conseil départemental de la Somme (CD 80) dans la mise en place d'une gestion différenciée sur de nouveaux bords de routes dont il a la responsabilité. Pour cela, le CBN de Bailleul réalise, en amont de l'application des mesures de gestion, des inventaires floristiques afin de dresser un état initial des différents tronçons sélectionnés en partenariat avec le CD 80. Ces prospections ont pour objectif de connaître les espèces floristiques se développant le long de tronçons afin d'adapter au mieux les mesures de gestion à appliquer.

En 2023, ce sont trois bords de routes qui ont fait l'objet de ces inventaires floristiques exhaustifs :

- un tronçon le long de la route départementale (RD) 28 entre les communes de Beaucourt-en-Santerre et de Lihons ;
- un tronçon le long de la route départementale (RD) 1 entre les communes de Corbie et de Bray-sur-Somme ;
- un tronçon le long de la route départementale (RD) 938 entre les communes d'Albert et d'Hédauville.

Lors des suivis réalisés en 2023, les espèces floristiques d'intérêt patrimonial pour la région ainsi que les espèces exotiques envahissantes ont été localisées à l'aide d'un GPS.



© E. Bertiaux

PARTIE 2

TRONÇON LE LONG DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE (RD) 28 ENTRE BEUCOURT-EN-SANTERRE ET LIHONS

Les prospections sur ce tronçon ont été réalisées le 23 juin 2023. Lors du passage, les bords de route de celui-ci avaient été en partie fauchés.



Figure 1 Bords de route de la RD 28 à la date du 23 juin 2023. © E. Bertiaux (CBN de Bailleul, 2023)

2.1. PROSPECTIONS 2023



Figure 2 **Mise en évidence des espèces remarquables le long du tronçon à l'étude (RD 28) au niveau de la commune de Caix**

Lors du passage, un inventaire exhaustif de la flore a été réalisé au sein du tronçon situé entre les communes de Beaucourt-en-Santerre et de Lihons. Celui-ci a permis de mettre en évidence la présence de plusieurs individus de la peu commune Séséli des montagnes (*Seseli montanum*). Les individus observés étaient exclusivement localisés au sein de la commune de Caix et plus particulièrement sur un talus en pente à l'ouest de la commune. Celui-ci présente un faciès de pelouse calcicole comme le laisse supposer le cortège d'espèces s'y développant (Orchis bouc, Panicaut champêtre, Plantain moyen, Gaillet jaune, etc.)

La réalisation de cet inventaire a également permis de mettre en évidence plusieurs espèces exotiques envahissantes telles que le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) et la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) le long du tronçon et plus précisément sur la commune de Lihons (Figure 3).

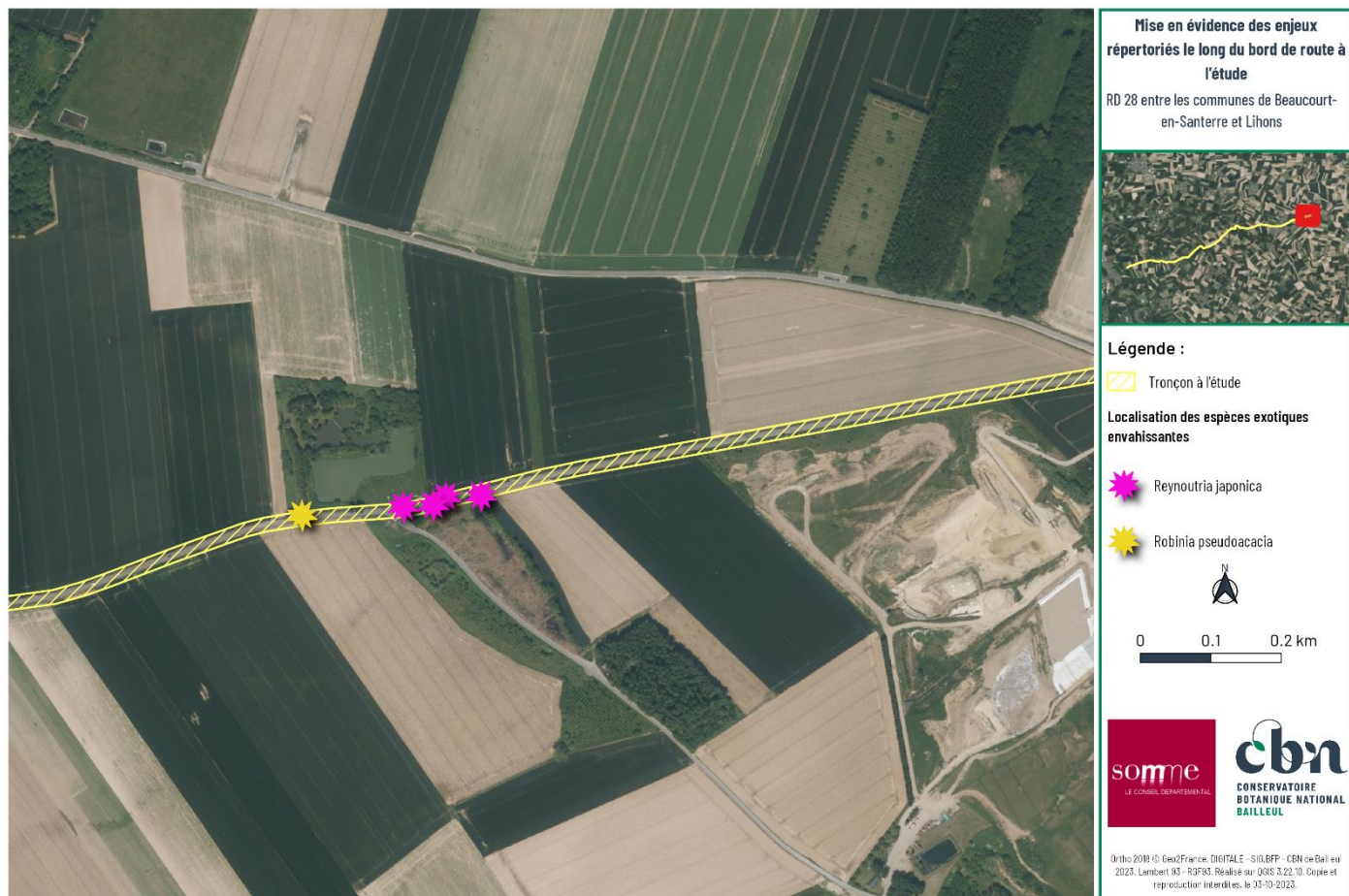


Figure 3 **Mise en évidence des espèces à surveiller le long du tronçon à l'étude (RD 28) au niveau de la commune de Lihons**

2.2. PRECONISATIONS

Lors du passage, une fauche avait déjà été réalisée sur plusieurs sections du tronçon et notamment à la localité où se développe la Séséli des montagnes. En lien avec cette gestion, il a été observé, lors des prospections, des dégâts sur certains des individus présents (Figure 4).

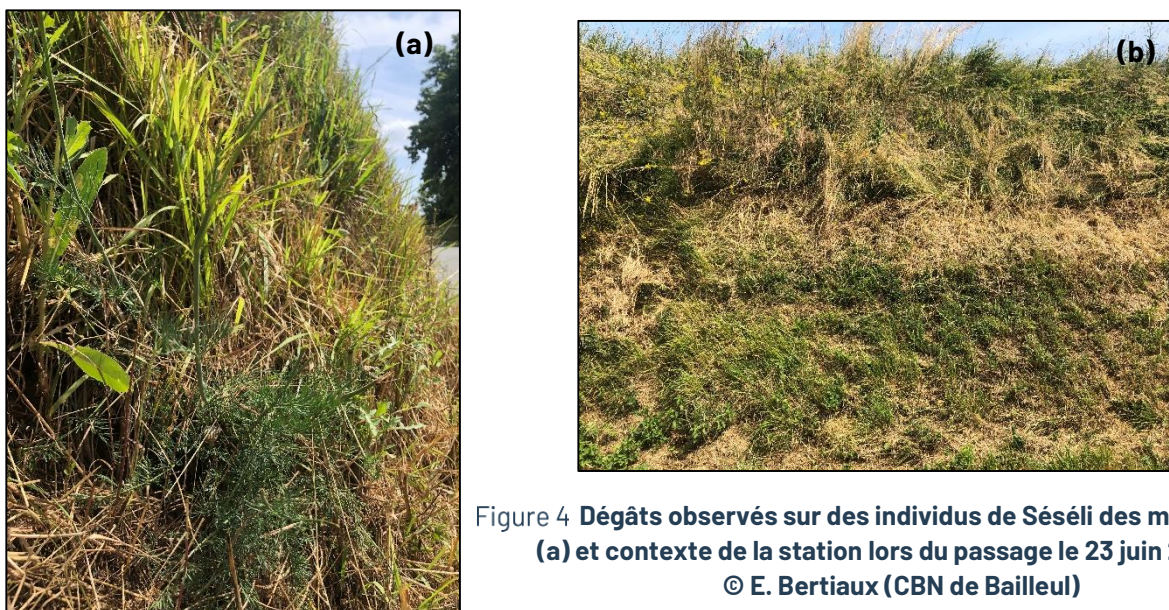


Figure 4 **Dégâts observés sur des individus de Séséli des montagnes (a) et contexte de la station lors du passage le 23 juin 2023 (b)**
© E. Bertiaux (CBN de Bailleul)

Sur le long terme, la répétition de ce type de gestion précoce pourrait impacter le maintien ainsi que le développement de cette espèce patrimoniale au sein du talus. C'est pourquoi, afin de permettre aux espèces végétales mais aussi animales (insectes pollinisateurs, entre autres) de réaliser l'intégralité de leur cycle de reproduction/vie, il est conseillé de ne faucher que deux fois par an le tronçon. Un premier passage pourra être réalisé en avril, d'une largeur d'1m60, représentant une « passe de sécurité » le long de la route. Un second passage pourra être réalisé à la fin de l'été (fin juillet/début aout) sur l'intégralité des bas-côtés.

De plus, au vu de la présence d'espèces exotiques envahissantes au sein de ce tronçon, il est conseillé de mettre en place une gestion visant, a minima, à empêcher leur propagation au sein de la zone. Pour cela, la réalisation de veilles et d'arrachages peut être nécessaire.

Plus spécifiquement, lors de la gestion de la Renouée du Japon, il est conseillé d'effectuer des fauches répétées (six à huit fois par an, de mai à octobre), afin d'affaiblir la plante et limiter son expansion. Cependant, ce type de gestion peut présenter un risque accru de propagation si les fauches sont réalisées à l'aide d'un gyrobroyeur. En effet, le moindre fragment laissé sur place peut être à l'origine de la reprise d'un nouvel individu. Les produits de fauche doivent donc impérativement être exportés. Ainsi, même si sa totale éradication semble difficile, il est possible de limiter un maximum sa colonisation en détruisant les nouveaux pieds de renouées en déterrants tout le rhizome lorsqu'il est encore jeune et donc peu enfoui.

De manière générale, afin de limiter la dispersion des EEE, il est vivement recommandé de nettoyer les machines utilisées suite à leur utilisation avant de faucher/gérer le reste du tronçon.



PARTIE 3

TRONÇON LE LONG DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE (RD) 1 ENTRE LES COMMUNES DE CORBIE ET DE BRAY- SUR-SOMME

Les prospections sur ce tronçon ont été réalisées le 3 juillet 2023. Lors du passage, certains bords de routes avaient été intégralement fauchés et d'autres avaient été fauchés uniquement au niveau de la passe de sécurité.



Figure 5 **Bords de route de la RD 1 à la date du 3 juillet 2023**
© E. Bertiaux (CBN de Bailleul, 2023)

3.1. PROSPECTIONS 2023

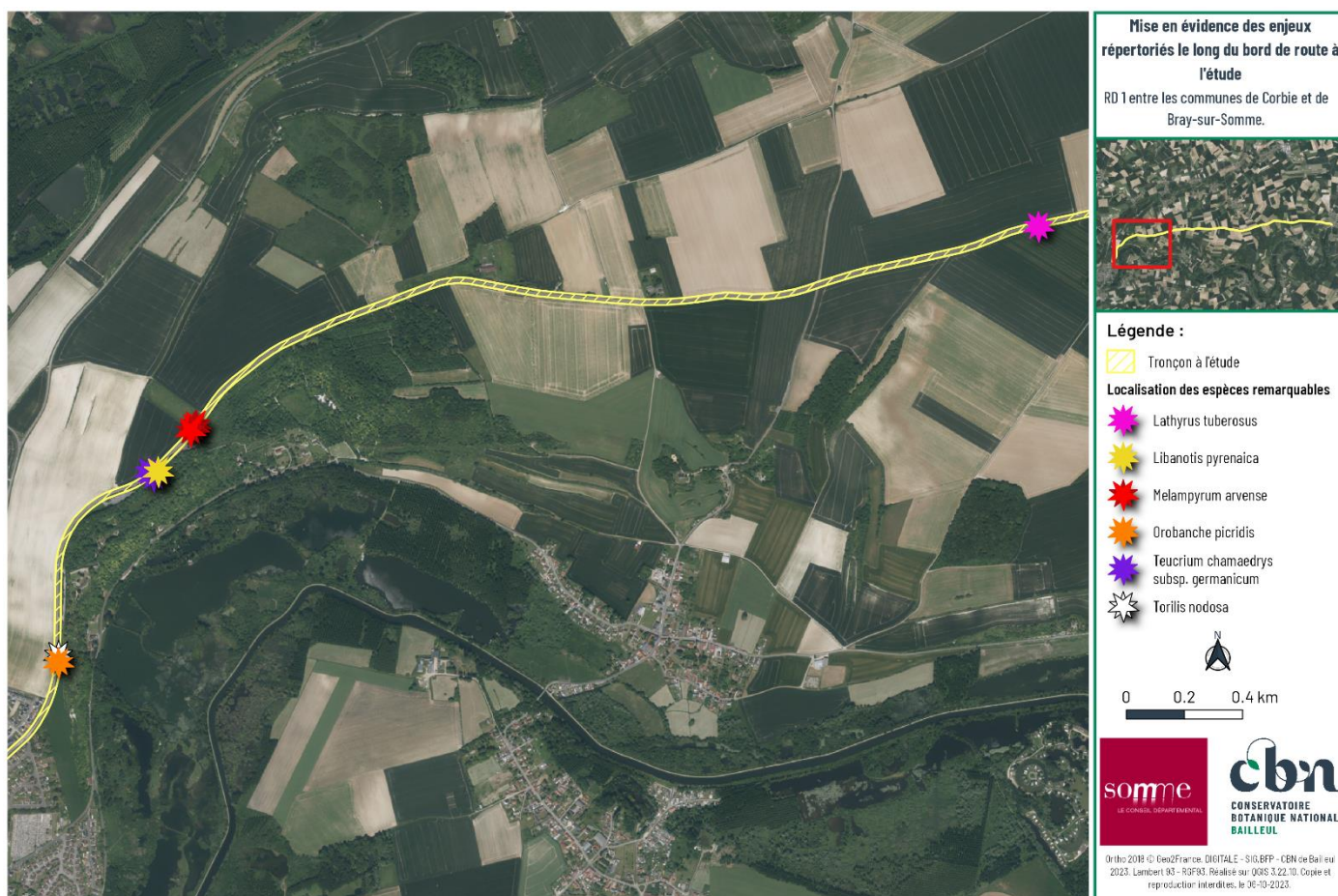


Figure 6 **Mise en évidence des espèces remarquables le long du tronçon à l'étude (RD 1) au niveau des communes de Corbie et Vaux-sur-Somme**

L'inventaire exhaustif de la flore, réalisé au sein du tronçon situé entre les communes de Corbie et de Vaux-sur-Somme, a permis de mettre en évidence la présence de six espèces peu communes pour la région (Tableau 1).

Tableau 1 Espèces végétales remarquables en région et observées le long du tronçon à l'étude au niveau de la route départementale (RD) 1

Taxon	Nom vernaculaire	Rareté HdF	Menace HdF	Lieu d'observation (commune)
<i>Lathyrus tuberosus</i>	Gesse tubéreuse	PC	LC	Vaux-sur-Somme
<i>Libanotis pyrenaica</i>	Libanotis des montagnes	R	LC	Corbie
<i>Melampyrum arvense</i>	Mélampyre des champs	PC	LC	Corbie
<i>Orobanche picridis</i>	Orobanche de la picride	AR	LC	Corbie
<i>Teucrium chamaedrys</i> subsp. <i>germanicum</i>	Germandrée petit-chêne	PC	LC	Corbie
<i>Torilis nodosa</i>	Torilis noueux	R	LC	Corbie

Les différentes stations de ces espèces s'expriment au sein des communes les plus à l'ouest du tronçon étudié. Cette hétérogénéité de répartition des espèces remarquables peut être expliquée par plusieurs facteurs. En effet, lors des prospections, il a été observé, d'ouest en est, un rétrécissement de la largeur des bords de routes à l'étude ainsi qu'une homogénéisation du paysage avec une

prédominance des cultures au sein de celui-ci (raréfaction des haies et augmentation de la taille des parcelles, etc.). Ces modifications paysagères ont souvent pour conséquence une eutrophisation plus marquée des bords de routes, ce qui favorise le développement d'espèces plus compétitives telles que l'Ortie, la Berce commune ou encore le Panais cultivé. Une baisse de la diversité floristique a notamment été observée le long des bords de routes dans ces cas-là.

De plus, les prospections réalisées ont aussi permis de mettre en évidence la présence de plusieurs espèces exotiques à caractère envahissant avéré ou potentiel (Figure 7). Six au total ont été dénombrées et localisées sur l'ensemble du tronçon.



Figure 7 **Mise en évidence des espèces à surveiller le long du tronçon à l'étude (RD 1)**

Plus de la moitié de ces espèces ont un statut d'espèce exotique envahissante avérée. Il s'agit de l'Arbre aux papillons (*Buddleja davidii*), la Renouée du japon (*Reynoutria japonica*), le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) et la Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*). Les deux autres espèces ont des statuts qui diffèrent des quatre précédemment citées mais sont tout de même à surveiller. En effet, le Laurier cerise (*Prunus laurocerasus*) est considéré comme une EEE potentielle pour la région et donc une espèce dont le développement est à suivre, notamment de par son comportement envahissant avéré au sein de territoires voisins comme la Normandie. En ce qui concerne la dernière espèce à enjeu sur ce tronçon, la Gesse à larges feuilles (*Lathyrus latifolius*), son statut est en cours de révision. Elle n'est actuellement pas encore considérée comme une EEE mais son fort comportement envahissant au sein de certains milieux, tels que les bords de routes par exemple, invite à la prudence.

3.2. PRECONISATIONS

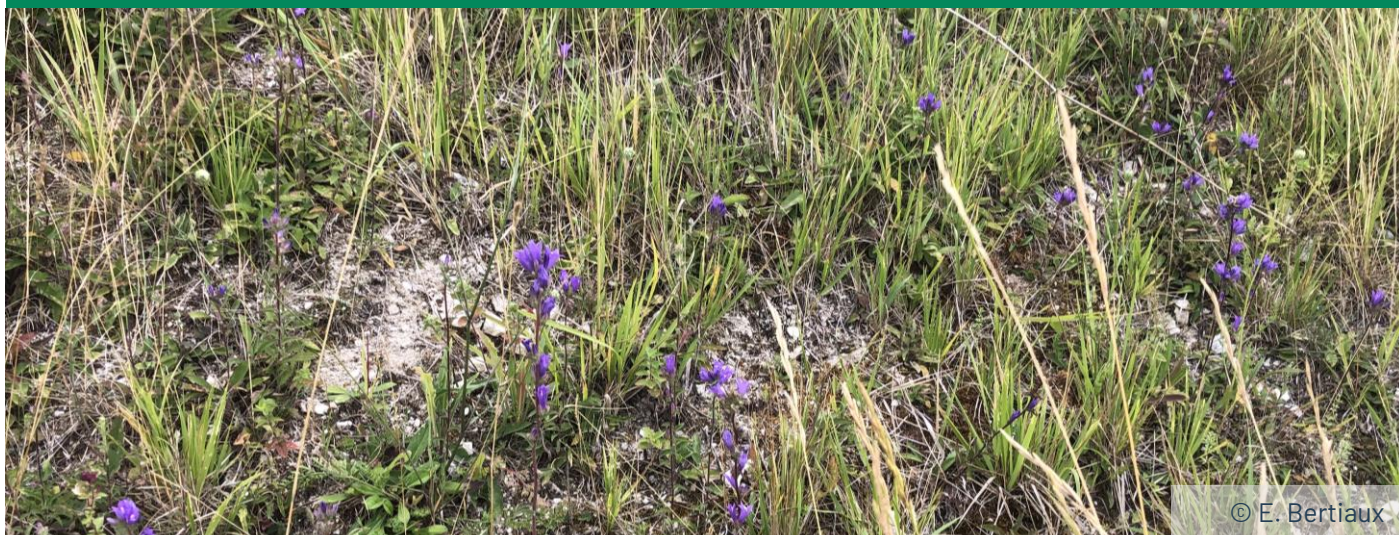
Au vu des enjeux présents, notamment à l'ouest du tronçon, il est préconisé d'effectuer deux fauches par an. La première pourra être réalisée au printemps (avril par exemple) sur une largeur d'environ 1.60m le long de la berme afin de correspondre à une passe de sécurité. L'intégralité des talus pourra être fauchée lors d'un deuxième passage à réaliser en fin d'été/début d'automne (fin août/début septembre). Reculer la date de cette deuxième fauche permettra ainsi aux espèces végétales et animales de réaliser l'intégralité de leur cycle de reproduction/vie. Ce type de gestion aura donc tendance à pérenniser les stations des taxons remarquables au sein du bord de route.

De plus, certains des taxons patrimoniaux, tels que le Libanotis des montagnes ou le Mélampyre des champs, se développant au niveau des talus abritant des végétations pelousaires (végétations basses, sol fin/maigre), il est recommandé d'y effectuer environ tous les quatre ans, un contrôle des ligneux (arbres et arbustes). Ceci permettra de maintenir les végétations accueillant ces taxons en place et donc par extension de favoriser le développement de ces espèces.



Figure 8 **Station de Libanotis des montagnes localisée à proximité de jeunes individus de Noisetiers au niveau du tronçon à l'étude le long de la RD 1**
© E. Bertiaux (CBN de Bailleul, 2023)

Au vu de la présence d'espèces exotiques envahissantes au sein de ce tronçon, il est aussi recommandé de mettre en place une gestion visant, a minima, à empêcher leur propagation au sein de la zone. Pour cela, la réalisation de veilles et d'arrachages peut être nécessaire.



PARTIE 4

TRONÇON LE LONG DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE (RD) 938 ENTRE LES COMMUNES D'ALBERT ET D'HEDAUVILLE.

Les prospections sur ce tronçon ont été réalisées le 13 juillet 2023. Lors du passage, certains bords de routes avaient été intégralement fauchés et d'autres avaient été fauchés uniquement au niveau de la passe de sécurité.



Figure 9 Différents bords de routes de la RD 938 à la date du 13 juillet 2023. © E. Bertiaux (CBN de Bailleul, 2023)

4.1. PROSPECTIONS 2023

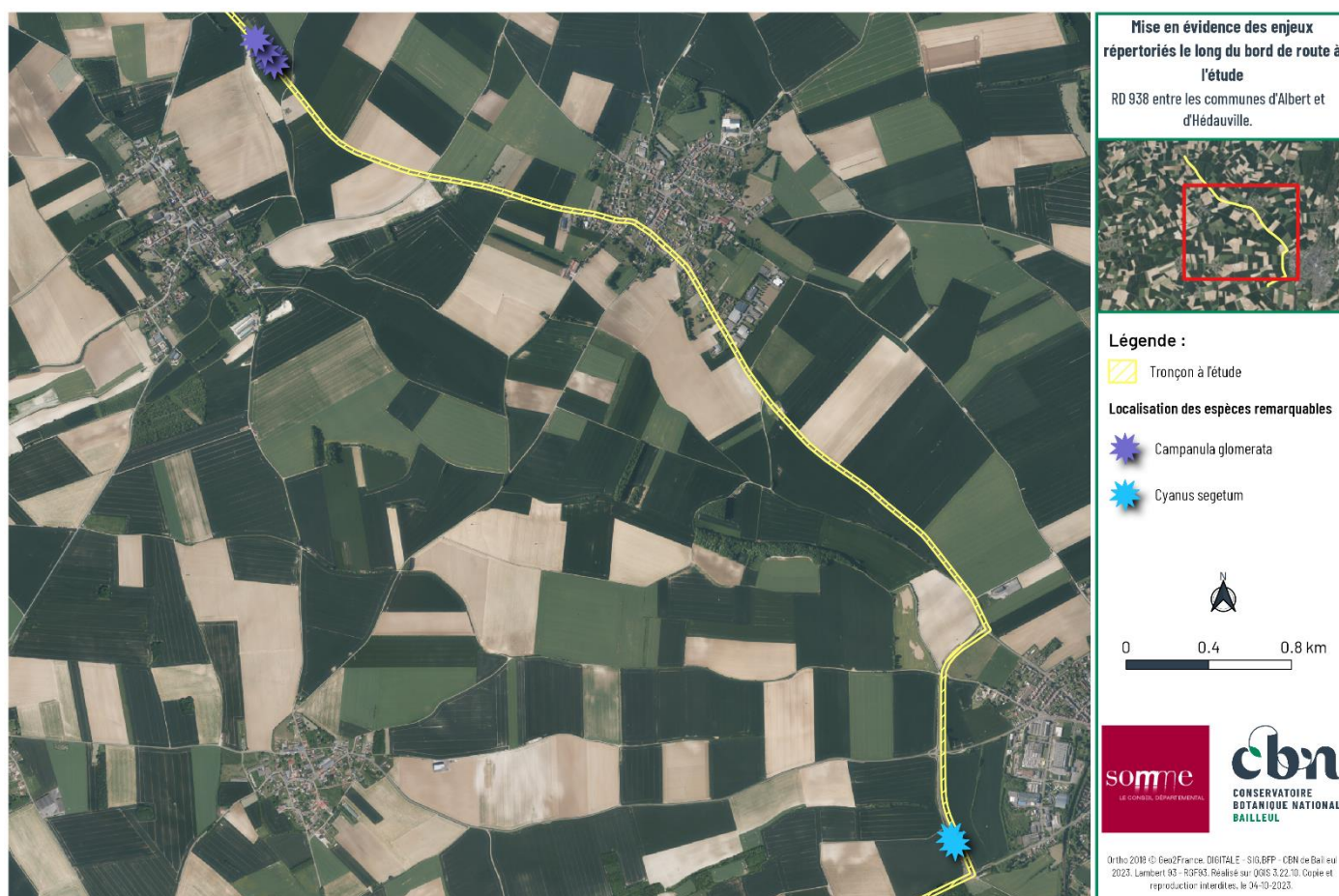


Figure 10 **Mise en évidence des espèces remarquables le long du tronçon à l'étude (RD 938) au niveau des communes d'Albert et de Senlis-le-Sec**

L'inventaire exhaustif de la flore, réalisé au sein du tronçon situé entre les communes d'Albert et d'Hédauville, le long de la RD 938, a permis de mettre en évidence la présence de deux espèces patrimoniales assez rares pour la région. Celles-ci s'expriment au sein de communes différentes. Ainsi, le long du bord de route au sein de la commune d'Albert, c'est le Bleuet (*Cyanus segetum*), espèce quasi menacée qui a été observé. La Campanule agglomérée (*Campanula glomerata*) a quant à elle été observée au niveau d'un talus abrupt au sein de la commune de Senlis-le-Sec. Au sein de ce talus, la station de Campanule s'étend sur plus de 100 m de long sur un sol calcicole écorché (sol à nu avec de la craie apparente par endroits). Il s'y développe une végétation pelousaire constituée d'espèces telles que la Piloselle (*Pilosella officinarum*), le Thym d'Angleterre (*Thymus drucei*) ou encore le Petit boucage (*Pimpinella saxifraga*). Une certaine colonisation par des arbustes a aussi pu y être observée lors du passage.



Figure 11 **Talus le long de la RD 938, au niveau de la commune de Senlis-le-Sec, au sein duquel des individus de Campanule agglomérée ont été observés. © E. Bertiaux (CBN de Bailleul, 2023)**

En plus de ces deux espèces patrimoniales, les prospections ont mis en évidence la présence de trois autres espèces à enjeux dont le développement est à surveiller, mais cette fois de par leur caractère fortement envahissant (Figure 12).



Figure 12 **Mise en évidence des espèces à surveiller le long du tronçon faisant l'objet de l'étude (RD 938)**

En effet, la Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) et la Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*) sont toutes deux des espèces considérées comme des espèces exotiques envahissantes avérées soumises à réglementation. La Gesse à larges feuilles (*Lathyrus latifolius*) n'est pour le moment pas considérée comme telle mais son statut est en cours de révision au vu de son fort pouvoir colonisateur de certains milieux tels que les bords de routes.

4.2. PRECONISATIONS

Au vu des enjeux répertoriés au sein du tronçon à l'étude, il est préconisé de ne faucher que deux fois par an. Un premier passage pourra être réalisé en avril, d'une largeur d'1m60, représentant une « passe de sécurité » le long de la route. Le second passage pourra, lui, être réalisé à la fin de l'été (fin août) sur l'intégralité des bas-côtés. Ainsi, en laissant le temps à une partie de la végétation de réaliser son cycle intégral de reproduction/vie, la pérennisation des stations des espèces remarquables sera facilitée.

En parallèle, au vu des observations réalisées au niveau de la station de Campanule agglomérée, il pourrait être intéressant d'y effectuer, tous les quatre ans environ, un contrôle des ligneux (arbres et arbustes). Par le biais de cette gestion, le maintien de cet habitat serait facilité, ce qui, par extension, favoriserait le maintien de l'espèce d'intérêt.



Figure 13 **Observation de la colonisation de la base du talus abritant la station de Campanule agglomérée le long de la RD 938 par des arbustes. © E. Bertiaux (CBN de Bailleul, 2023)**

En plus de ces ajustements de gestion, il serait avisé de réaliser des veilles et des arrachages visant les stations d'espèces exotiques envahissantes en place. En effet, même si leur éradication semble impossible, limiter leur propagation est indispensable au vu du contexte au sein duquel ces espèces se développent (les bords de routes étant des couloirs de dispersions préférentiels).

Mots-clés

Gestion différenciée ; impact ; Somme

Responsable de projet

Marine Cocquempot- Chargée de Mission

Rédaction

Emma Bertiaux - Chargée d'étude

Relecture

Marine Cocquempot - Chargée de Mission ; Jean-Christophe Hauguel - Directeur adjoint

Secrétariat, composition

Marjorie Verhille - Assistante scientifique

Direction et coordination scientifiques

Thierry Cornier - Directeur général ; Jean-Christophe Hauguel - Directeur adjoint

Référence bibliographique

BERTIAUX, E., COCQUEMPOT, M., HAUGUEL, J.-C., 2023. - Conseils pour la gestion de manière différenciée de bords de routes dans le département de la Somme (80). 16 p. Bailleul.

Date de réalisation : Septembre 2023

© Photographie de couverture : Emma Bertiaux

Septembre 2023



Contact

Siège

Hameau de Haendries
59270 BAILLEUL
03 28 49 00 83
infos@cbnbl.org

Antenne Picardie

Centre Oasis
Bâtiment Ginkgo
80044 AMIENS cedex
07 85 85 15 96

Antenne Normandie

Jardin des plantes de Rouen
114 ter, avenue des Martyrs
de la Résistance
76100 ROUEN
07 83 30 38 10

SUIVEZ-NOUS :



POUR EN SAVOIR PLUS

www.cbnbl.org